



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique de l'urbanisme

Question écrite n° 4807

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les préoccupations des maires relatives aux propositions du rapport Labetoulle : « L'urbanisme, pour un droit plus efficace ». Les maires craignent, à juste titre, que la mise en place de directives territoriales d'aménagement ne masque une recentralisation déguisée en matière d'urbanisme même si elles peuvent permettre de préciser les priorités nationales. Les maires souhaitent être associés à leur élaboration éventuelle afin que leur contenu soit mieux défini, ainsi que leur articulation avec les lois existantes et les schémas directeurs. Partageant les préoccupations de l'Association des maires de France (AMF), il lui demande de lui préciser les perspectives de son action ministérielle à cet égard.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la réforme du code de l'urbanisme qui est à l'étude dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme une réflexion est menée notamment sur les outils juridiques les mieux adaptés pour permettre de concilier les priorités nationales et les intérêts des collectivités territoriales sans pour autant remettre en cause la décentralisation en matière d'urbanisme. Les mesures qui seront retenues feront l'objet d'une large concertation auprès des différents acteurs concernés et notamment des collectivités locales qui pourront ainsi exprimer leur point de vue.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4807

**Rubrique :** Urbanisme

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 août 1993, page 2397

**Réponse publiée le :** 18 octobre 1993, page 3561